

InsectoSec®

à base de terre de diatomées



Sac Pro 10kg

DESRIPTIF :

INSECTOSEC® est un insecticide homologué, composé exclusivement de terre de diatomées (Kieselguhr), une substance active présente à l'état naturel. Son mode d'action permet une lutte contre les insectes rampants tels que blattes, cafards, fourmis, poux rouges, sans induire de phénomène de résistance.

- Protection longue durée
- 100% Terre de diatomées contrôlée
- Sans pictogramme ni mention de danger pour l'environnement
- Facile à appliquer



COMPOSITION :

Produit biocide insecticide TP18, à usage professionnel.

Substance active : dioxyde de silicium / Kieselguhr (CAS n° 61790-53-2) : 1000 g/kg (100 % m/m).

Type de préparation : Poudre (DP) (poudre pour poudrage).

Nom homologué : InsectoSec®. N° AMM : FR-2022-0059 1-1.

MODE D'ACTION :

Au passage de l'insecte sur la poudre, celle-ci adhère sur son corps par simple contact. Elle provoque une déshydratation et conduit à la mort du parasite au bout de quelques heures. À basses températures, ou en présence de forte humidité dans l'air, l'effet d'INSECTOSEC® peut être retardé de 1 à 2 jours.

MODE D'EMPLOI :

1. Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants et les poux rouges des volailles :
Traitement contre les insectes rampants : appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes. Traitement contre les fourmis : appliquer sur les chemins des fourmis. Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible. Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour. Si nécessaire, réappliquer après 7 jours. Traitement contre les poux des volailles : appliquer sur les surfaces, et notamment dans les endroits où les poux rouges peuvent se cacher. En préventif, appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m²). En curatif, appliquer sur des surfaces infestées en l'absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m²). Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible. Si nécessaire, réappliquer après 7 jours. L'efficacité peut être observée dans un délai de 1 à 3 semaines.

2. Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis : Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures. Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées. Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis. Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid.





Andermatt

Andermatt France SAS
150 chemin de l'aviation · Domaine du Makila · Bat A
64200 Bassussarry
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr

L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines. Remplir le dispositif d'application avec la cuillère doseuse, ou appliquer pour un traitement en barrière avec la cuillère doseuse.

Quel que soit l'usage et pour des raisons d'hygiène et de salubrité, enlever les insectes morts après un traitement réussi. Ne pas appliquer sur des surfaces poreuses non protégées.

CONSEILS DE SECURITE & PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Se référer à l'étiquette.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE : Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié

STOCKAGE : Conserver le produit fermé et dans son emballage dans un endroit sec. Durée de stockage : 24 mois à compter de la date de fabrication mentionnée sur l'emballage.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr.